

 SUIVEZ L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS



(<http://www.leparisien.fr>)

Les parents indignes condamnés à vingt et dix ans de prison

Le Parisien | 11 Nov. 2010, 07h00

« La société ne peut pas admettre qu'un papa tue sa fille et qu'une maman laisse tuer sa fille. » Au terme d'une heure et demie d'un réquisitoire implacable, l'avocat (<http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/metiers/fiche-metier/avocat.html>) général avait requis hier devant la cour d'assises de l'Oise vingt ans de réclusion criminelle contre Murat Caliskan et huit ans d'emprisonnement contre Sandra Boulanger (<http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/metiers/fiche-metier/boulangier.html>).

Le premier, âgé de 30 ans, comparaisait depuis lundi pour des coups mortels portés sur sa fille, Sibel, 2 ans et demi, le 15 juillet 2007 à Beauvais, et violences habituelles sur mineur. La seconde, 25 ans, accusée de n'avoir pas porté secours en temps utile à son enfant, devait répondre de privation de soins suivie de mort (<http://actualites.leparisien.fr/mort.html>) et d'abstention volontaire d'empêcher un crime.

L'avocat général revient sur le « calvaire » vécu par Sibel

« Nous sommes à la limite d'une affaire d'homicide involontaire, a souligné l'avocat général. Lorsque l'on tape comme un sauvage sur un enfant sans défense, de façon aussi ahurissante, on prend le risque d'exposer ce petit bout à des lésions telles qu'il ne pourra pas survivre. » Le représentant du ministère public est revenu sur le « calvaire » vécu par Sibel.

« Les médecins légistes ont recensé pas moins de 53 hématomes sur le corps de la petite fille, insiste l'avocat général. Des lésions d'âge différent remontant jusqu'à quinze jours. » Dans cette macabre comptabilité, pas moins d'une vingtaine de traces de coups ont été relevées sur l'abdomen de la fillette qui succombera, près de vingt-quatre heures après les violences exercées par son père toxicomane, à une péritonite due à une perforation de l'intestin. Sandra Boulanger assistera impuissante à l'agonie de sa fille. Elle ne prendra pas conscience de la gravité de l'état de santé de Sibel. Les secours appelés bien trop tard ne pourront que constater le décès de l'enfant.

« Par rapport à Murat Caliskan, la situation de Sandra Boulanger est très différente. C'est une pauvre fille tombée dans l'enfer de la drogue », a considéré l'avocat général avant les plaidoiries de Me Philippe Tabart, défenseur de Sandra Boulanger et de Me Domitille Risbourg, avocate de Murat Caliskan.

Un témoin pas comme les autres aura assisté à ce dernier après-midi de procès : une grande peluche bleu et blanc qu'affectionnait Sibel, sortie des scellés par Me Sandrine Makarewicz, avocate de la partie civile, représentant la grand-mère maternelle, soucieuse de « donner corps » à cette « enfant martyre ».

Vers 22 h 30, au terme de trois heures de délibéré, la cour d'assises de l'Oise condamnait Murat Caliskan à vingt ans de réclusion et Sandra Boulanger à dix ans.